



Appel de fonds et non conformité des travaux

Par **fario007**, le **19/01/2014** à **21:22**

acquéreur d'une maison en VEFA, nous arrivons en fin de construction et le constructeur vient de nous adresser le dernier appel de fonds passant de 75 à 100 % ????, or, le chauffage électrique au sol est partiellement inopérant - les portes intérieures ont été rehaussées de 2 à 3 cms avec une latte en bois - il n'y a pas de poignées de porte - les volets roulants ne sont pas équipés de cache - les travaux de murets prévus à l'extérieur ne sont pas réalisés de plus l'assurance dommage ouvrage de ce constructeur est caduque puisque le courtier assurant ce risque est parti avec l'argent sans reversé le moindre € à Generali (dixit le constructeur)- la conformité de l'assainissement a été refusée par la mairie (je l'ai appris avant hier) - je vais saisir le tribunal mais quelqu'un aurait-il une autre solution pour régler ces problèmes